

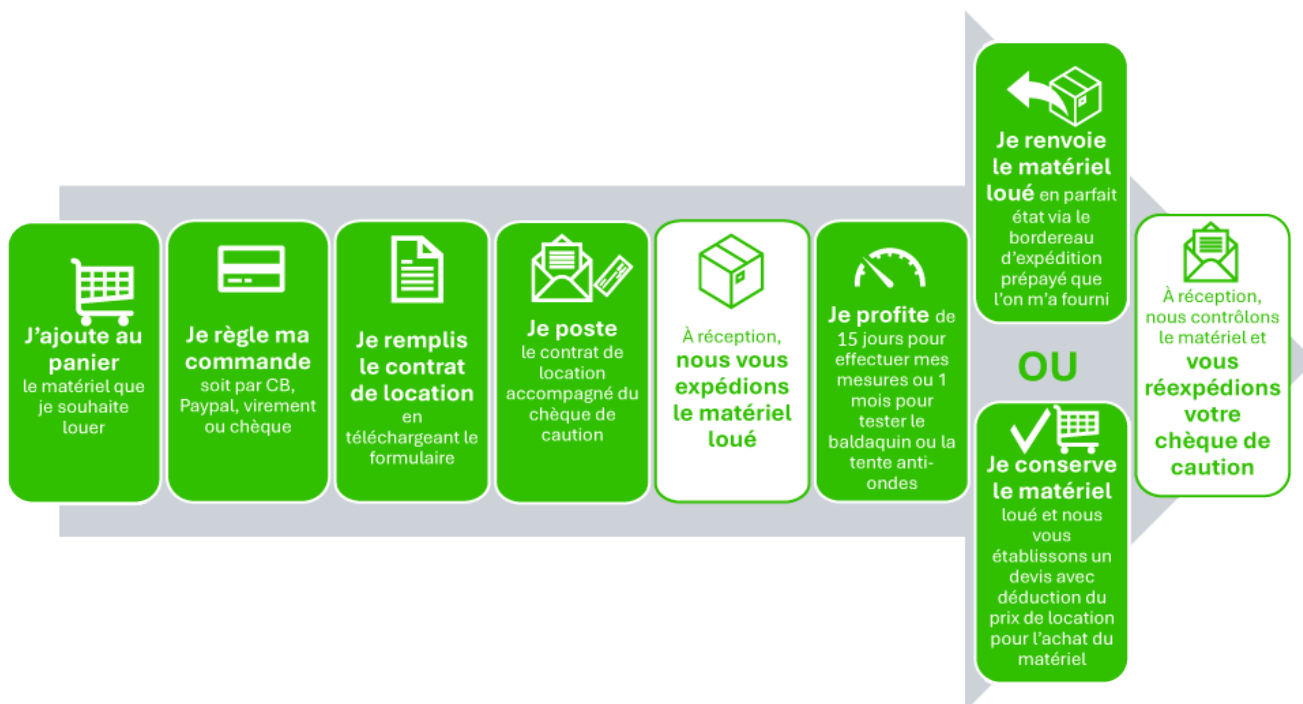


la maîtrise les pollutions électromagnétiques

PROCEDURE DE LOCATION / TEST

Appareil(s) de mesure de champs électromagnétiques et solutions de protection anti-ondes

1. Les étapes



2. Paiement de la location

Dans un premier temps, il vous faut procéder au paiement de la location de l'article souhaité dans notre boutique en ligne. Pour ce faire, il vous suffit simplement d'ajouter la location à votre panier, validez votre commande par carte bancaire (paiement sécurisé), chèque, Paypal ou virement Bancaire.

3. Contrat de location

Dans l'onglet « téléchargements » de la fiche produit de la location du matériel, vous trouverez le contrat de location à télécharger en .pdf.

Il faut alors :

1. Télécharger le contrat de location,
2. Imprimer le contrat de location en 2 exemplaires,
3. Compléter et signer les 2 exemplaires,
4. Nous retourner un des 2 exemplaires accompagné de votre chèque de caution à l'ordre de ELECTROMAGNETIQUE.COM dont le montant correspond à la valeur à neuf du matériel loué (chèque non encaissé qui vous sera restitué au retour du matériel).

Adresse à laquelle nous retourner le contrat de location et le chèque de caution :
ELECTROMAGNETIQUE.COM SARL SCOP
ZA LA HAUTIERE
3 RUE DE LA TERTRAIS
35590 L'HERMITAGE



la maîtrise les pollutions électromagnétiques

4. Réception du ou des appareils loués

A réception de votre règlement, du contrat de location correctement renseigné et du chèque de caution, nous vous expédierons le matériel loué via le mode de livraison que vous aurez choisi.

Dès réception du matériel, veuillez prendre soin **de lire le ou les manuels d'utilisation** afin d'éviter un mauvais usage. Pour toutes difficultés ou question, n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02.99.64.11.68 ou bien par e-mail à contact@electromagnetique.com.

5. Durée de la location

La location du ou des appareils vaut pour 15 jours et 1 mois pour les baldaquins et tentes anti-ondes, à compter de sa réception.

6. Fin de location

A l'issue de la période de location, **3 options s'offrent à vous** :

- **Nous retourner le matériel loué** dans son emballage d'origine, accompagné de tous ses accessoires. Veuillez à bien emballer le matériel. Coller l'étiquette de retour que nous vous aurons fourni dans le colis. Puis déposer le colis en bureau de POSTE ou relais colis (le retour est déjà payé).
- **Renouveler la période de location** (max. une fois) – voir les détails dans le contrat de location spécifique au matériel.
- **Acquérir définitivement le matériel.** Pour se faire, il vous suffira de reprendre contact avec nous par téléphone au 02.99.64.11.68 ou par e-mail à contact@electromagnetique.com afin que nous vous établissions un devis personnalisé (dans lequel le montant d'une période de location sera déduite).

7. Clôture du contrat de location

Au retour du matériel, après vérification de son état et de son bon fonctionnement pour les appareils de mesure, votre chèque de caution vous sera retourné dans les plus brefs délais, clôturant ainsi le contrat de location.